

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 37



N°033

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 09 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadège NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Christiane DESCAMPS	Madame Sandrine DESIR
Madame Margaux HOUIS	Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Jean-Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Fatima YAOU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pierre SACK	Madame Karine FRANCKET
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Maryse EMEL	Monsieur Dominique DANDRIEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric SCHROEDER

OBJET : Mise à disposition gracieuse d'un espace de 493,4 m² par la société ICADE pour l'installation de la Digitale Académie de la ville d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi PACTE n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

Vu l'article 1833 du Code civil relatif à la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux de son activité ;

Considérant le domaine d'activités porté par ICADE qui consiste à la mise à disposition sur le marché de l'immobilier de biens à louer ou à vendre pour des sociétés sur le territoire d'Aubervilliers ;

Considérant le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part de la Société ICADE, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ;

Considérant la volonté de l'entreprise ICADE de s'associer à la ville d'Aubervilliers pour lutter contre le décrochage scolaire et pour améliorer l'insertion notamment des jeunes par l'obtention d'une qualification ;

Considérant que le projet de Digitale Académie s'institue comme un projet d'intérêt général qui peut s'inscrire dans l'axe 7 relatif aux « communautés et développement local » au sein de la Responsabilité Sociétale et des Entreprise que souhaite assumer la société ICADE.

Adoption à l'unanimité par 42 pour , 7 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Sozig NEDELEC) , 3 ne prennent pas part au vote(Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Jean-Jacques KARMAN)

DELIBERE :

APPROUVE la mise à disposition gracieuse (charges non comprises) par la société ICADE à la commune d'Aubervilliers d'un local sis 28, rue du Pilier à l'étage du bâtiment « Le PHENIX » d'une surface de 493,4 m² (484,5 m² pour le local et 8,9 m² pour les parties communes).

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition entre la Commune et la société ICADE.

AUTORISE la valorisation annuelle de cette mise à disposition dans les bilans financiers.

DIT que la Ville s'engage à transmettre une évaluation annuelle complète du dispositif et à mentionner le nom de la société ICADE sur la documentation relative à la Digitale Académie.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette mise à disposition gracieuse.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 13/03/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230309-lmc128827-DE-1-1

Publiée le : 13/03/23

Certifiée exécutoire : 13/03/23

Le Maire,
Karine FRANCLET

